



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SOMME

PREFECTURE DE LA SOMME  
Direction des affaires juridiques et de l'administration locale  
---  
Bureau de l'administration générale et de l'utilité publique

**Arrêté préfectoral fixant la composition de la commission locale de l'eau  
du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux  
"Somme aval et cours d'eau côtiers" . Arrêté nominatif. Modificatif.**

**ARRETE DU 18 AVRIL 2012**

**Le préfet de la Région Picardie  
Préfet de la Somme  
Officier de la légion d'Honneur  
Officier dans l'ordre national du Mérite**

Vu le code de l'environnement et, notamment ses articles relatifs aux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), notamment les articles L.212-4 ainsi que R.212-26 et suivants ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

Vu le décret du 16 février 2009 nommant M. Michel Delpuech, préfet de la région Picardie, préfet de la Somme ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1er septembre 2010 portant délégation de signature à M. Christian Riguet, secrétaire général de la Préfecture de la Somme ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral du 29 avril 2010 définissant le périmètre du SAGE "Somme aval et cours côtiers" et désignant le Préfet de la Somme responsable de la procédure;

Vu l'arrêté du 20 novembre 2009 portant approbation du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Artois-Picardie;

Vu l'arrêté préfectoral du 17 décembre 2010 fixant la structure de la commission locale de l'eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux "Somme aval et cours côtiers";

Vu l'arrêté du 22 novembre 2011 fixant la composition de la commission locale de l'eau du SAGE "Somme aval et cours côtiers" (arrêté nominatif) ;

Vu la lettre en date du 29 mars 2012 du président du Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard, relative à la désignation de Monsieur Jean-Claude BUISINE, président du Syndicat Mixte pour siéger à la CLE dans le collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux;

Vu la lettre en date du 2 mars 2012 du Directeur Régional de la Compagnie Générale des Eaux Véolia, relative à la désignation de Monsieur Laurent PLANAGE, directeur Véolia Eau Val de

Somme pour siéger à la CLE dans le collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains des organisations professionnelles et des associations;

Considérant que sur le fondement de l'article 3 de l'arrêté inter-préfectoral du 29 avril 2010, le préfet de la Somme est chargé de suivre, pour le compte de l'Etat, la procédure d'élaboration du SAGE "Somme aval et cours côtiers";

Considérant que sur le fondement de l'article R 212.29 du code de l'environnement, il appartient au préfet responsable de la procédure d'élaboration ou de révision du SAGE, d'arrêter la composition de la commission locale de l'eau ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la préfecture de la Somme ;

- ARRÊTE -

**Article 1<sup>er</sup>** : La composition de la commission locale de l'eau du SAGE "Somme aval et cours côtiers", telle que définie par l'arrêté préfectoral du 22 novembre 2011 (arrêté nominatif) est modifiée par le présent arrêté.

**Article 2 :**

**Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux**

**-Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard :** M. Jean-Claude BUISINE en remplacement de M. Thierry VANSEVENANT.

**Article 3 :**

**Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains des organisations professionnelles et des associations.**

**- Fédération professionnelle des entreprises de l'eau:** M. Laurent PLANAGE en remplacement de M. Lionel TURPIN.

**Article 4:** Le reste sans changement.

**Article 5 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Somme et mis en ligne sur le site Internet [www.gesteau.eaufrance.fr](http://www.gesteau.eaufrance.fr)

**Article 6:** Le secrétaire général de la préfecture de la Somme est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux membres de la commission locale de l'eau.

Amiens, le

Pour le préfet,  
Le secrétaire général,



Christian RIGUET